

Lille, le 11 octobre 2018

Communiqué de presse

La Protection Maternelle et Infantile doit être maintenue

Les 4 services de PMI (Protection Maternelle et Infantile) en maternité du Département du Nord devraient fermer le 31 décembre.

Pourquoi ? Qui juge que nous n'en avons pas besoin ?

ADRIEN QUATENNENS

Député du Nord

Lille, Loos, Faches-Thumesnil

Les services PMI en maternité assurent le suivi entre la mère et l'enfant ainsi que la prévention des maltraitances.

Pourquoi les fermer ? Qui sont les comptables qui jugent que nous n'en aurions plus besoin ?

Pour rappel, le Département enregistre plus de 36 000 naissances chaque année, compte 22 maternités dont 4 avec un service de PMI (Jeanne-De-Flandre à Lille, Roubaix, Valenciennes et Armentières). A la maternité Jeanne de-Flandre, située sur la circonscription où je suis élu, nous comptons plus de 5 700 naissances en 2016 dont 650 familles accompagnées par les services de la PMI. De plus le service lillois de PMI assure le suivi des enfants nés prématurés (près de 1 000 consultations par an) jusque l'âge de 6 ans.

J'adresse ce jour un courrier à Madame la ministre de la Santé, Agnès Buzyn et Monsieur Jean-René Lecerf, Président du Conseil Départemental du Nord afin qu'ils m'expliquent comment ils entendent poursuivre l'accompagnement des parents et futurs parents.